

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/01/29/2020020216/justel>

Dossier numéro : 2020-01-29/05

Titre

29 JANVIER 2020. - Arrêté royal modifiant la liste jointe à l'arrêté royal du 24 octobre 2002 fixant les procédures, délais et conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités intervient dans le coût des aliments diététiques à des fins médicales spéciales

Source : SECURITE SOCIALE

Publication : Moniteur belge du 14-02-2020 page : 9045

Entrée en vigueur : 01-03-2020

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Dans la partie I, a) de l'annexe de l'arrêté royal du 24 octobre 2002 fixant les procédures, délais et conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités intervient dans le coût des aliments diététiques à des fins médicales spéciales, modifié en dernier lieu par l'arrêté royal du 17 décembre 2019, les modifications suivantes sont apportées :

1° au chapitre 1, § 10000, les dispositions suivantes sont insérées :

Criterion Critère	Code Code	Benaming en verpakkingen Dénomination et conditionnements	Opm. Obs.	Prijs Prix	Basis van tegemeetk. Base de rembours.	I	II
A		PKU Sphere 15 fruits rouges/rode vruchten (Vitaflo International Limited)					
	3703- 774	30 x 27 g	M	438,08	438,08	0,00	0,00
	7002- 066	* 1 x 27 g		14,0523	14,0523		
	7002- 066	** 1 x 27 g		13,8153	13,8153		
A		PKU Sphere 15 vanille (Vitaflo International Limited)					
	3703- 790	30 x 27 g	M	438,08	438,08	0,00	0,00
	7002- 074	* 1 x 27 g		14,0523	14,0523		